

# COMMUNE DE ROMANS AIN

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2023

Membres en exercice : 15 ; Membres présents : 13 ; Convocation du 14 février 2023  
L'an deux mille vingt-trois le 20 février, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil à la Mairie. La présidence de cette réunion a été assurée par Monsieur Jean-Michel GAUTHIER, Maire.

**Membres présents : Mesdames CURTIL Paulette, DUVILLARD Isabelle, MAGAUD Catherine et RAVOUX Annick, et Messieurs AJOUX Romain, BERARDET Jean-Noël, BONIN Patrick, CHATELET Jean-Marc, GAUTHIER Jean-Michel, GUINET Pierre, PERRADIN Laurent, POLLIN Olivier et RAVET Yoann.**

**Membres excusés : Mesdames LLORENS Marie-Hélène et SIMONET Chantal (pouvoir à Monsieur Laurent PERRADIN).**

**Secrétaire de Séance : Monsieur Yoann RAVET**

### **DELIBERATIONS ET DECISIONS DIVERSES**

#### **I - APPEL DES PRESENTS**

Monsieur le Maire ouvre la séance et l'appel est effectué.

#### **II- DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE**

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**A l'unanimité**, Monsieur Yoann RAVET est élu secrétaire de séance.

#### **III- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 16 JANVIER 2023**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu du 16 janvier 2023.

**A l'unanimité**, le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 16 janvier 2023.

#### **IV- INFORMATIONS DIVERSES**

- Levée des restrictions liées à l'épandage des boues en période covid : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un mail le 25 janvier 2023 du service protection et gestion de l'environnement. La signature de l'arrêté abrogeant l'arrêté ministériel du 30 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'épandage des boues en période covid 19 est imminent. De ce fait, plus d'obligation, dès maintenant, de traiter les boues ni surveiller leur qualité microbiologique afin de garantir l'hygiénisation. Il

conviendra de se rapprocher de l'architecte AGIR CONSEIL pour obtenir un devis relatif aux travaux de nettoyage du lagunage situé en sortie de la commune, direction Châtillon sur Chalaronne. En effet, ce dernier a été effectué en 2008.

- L'association SOS CALVAIRE souhaite inaugurer les deux calvaires le samedi 13 mai 2023. Afin de pouvoir organiser cette marche suivie d'un repas, l'association souhaite recueillir au préalable l'avis du conseil municipal. Accord de principe donné le 30 janvier par Monsieur le Maire. Cette marche ayant lieu sur une voie départementale, Monsieur le Maire a stipulé qu'au niveau sécurité il convient de se rapprocher de la Préfecture pour constituer le dossier. De plus, la salle polyvalente étant réservée ce jour, il n'est pas possible de mettre cette dernière à leur disposition pour le repas.
- Monsieur le Maire fait un appel de candidature pour l'ouverture de l'église une fois par semaine. Madame Paulette CURTIL se porte candidate pour ouvrir le dimanche de 8H00 à 18H00 et ce à compter du 05 mars 2023. Cependant, la sacristie restera fermée pour préserver les biens précieux et un inventaire des tableaux devra être fait avant l'ouverture.
- L'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain a adressé un mail à l'ensemble des collectivités adhérentes, une note d'information sur l'actualité règlementaire en matière d'urbanisme et d'assainissement mise en œuvre au 23 décembre 2022. [Voir synthèse de la note en annexe A.](#)
- Le 02 février 2023, le bureau de la gestion locale des crises a envoyé le courrier de Madame la Préfète au sujet des informations relatives à l'alerte des populations et aux mesures de sauvegarde. Le guide PCS (Plans Communaux de Sauvegarde) est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ain.gouv.fr/le-plan-communal-de-sauvegarde-operationnel-et-a4523.html>. Monsieur le Maire précise que toutes collectivités devraient avoir un PCS affiché et mis à la disposition des services de secours. Il convient de proposer une photo à l'instant T de la commune (plan de circulation, établissements EHPAD et Romans Ferrari, salle polyvalente, écoles, etc ... aux normes) et des moyens mis à disposition. Pour la commune, celui-ci est en cours de rédaction. Sont intégrés, les coordonnées des élus et de la responsable de supermarché Intermarché de Châtillon sur Chalaronne pour la fourniture de produits de première nécessité. Le responsable de ce PCS, le maire ou un autre élu devra, en cas d'alerte se rendre en mairie pour coordonner l'opération de sécurité et être en relation avec la Préfecture. L'attention est portée sur le fait de bien tenir ce PCS à jour, notamment sur les coordonnées des élus inscrits dans ce dernier.
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes vient de bâtir un « Pack sécurité écoles », doté de 10 millions d'euros pour permettre de financer l'installation de systèmes de vidéoprotection aux abords des écoles, l'acquisition de bornes anti-véhicule-béliers fixes ou mobiles, le déploiement de dispositifs liés au Plan Particulier de Mise en Sécurité et enfin l'acquisition d'équipements liés à la sécurisation des entrées / sorties d'écoles. Pour la commune, une demande pour l'installation d'une caméra devant l'école sera effectuée.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un devis de l'entreprise PLATTARD pour un montant de 477.48 € TTC relatif à la clôture de la mairie. En comparaison avec les devis de l'entreprise ECHO-VERT évoqués en séance précédente (un de 2 124.38 € et l'autre de 2 452.78 €). Pour rappel, il est prévu de couper le mur devant la mairie à hauteur de 80 cm et de poser une clôture afin de rendre plus visible le bâtiment. Après proposition de Monsieur RAVET et échange avec le conseil

municipal, aucune suite ne sera donnée pour ces 3 devis. Les travaux retenus seront de baisser le mur à 50 cm et de faire simplement un enduit.

- La Croix Rouge Française a transmis, à travers un flyer, ses chiffres clés de 2022. A savoir : 70 bénévoles (dont 2 formateurs PSC et 5 initiateurs aux premiers secours) et 3 sites au service des habitants de 21 communes. Chaque année, la commune apporte son aide à travers une subvention. Ce sujet sera abordé en séance de conseil relative au budget 2023.
- Suite à la tragédie humaine causée par les séismes dévastateurs en Turquie et en Syrie, la solidarité s'organise. L'AMF qui soutient les opérations d'ACTED et de Cités Unis France sur place invite les collectivités qui le souhaitent à contribuer au fonds de concours (FACECO) mis en place par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Monsieur le Maire indique que la commune est en contact avec une association de Châtillon sur Chalaronne qui sollicite plutôt des fonds que des produits (nourriture, vêtements, etc...). Une proposition est lancée de faire un appel aux dons sur panneau pocket et par voie de presse. La mairie pourrait centraliser les dons puis les transmettre à l'association qui émettrait les reçus aux donateurs. La proposition est retenue par le conseil municipal.
- Les pompiers humanitaires du GSCF ont également envoyé une demande de subvention pour le séisme en Turquie. La commune apportant déjà sa contribution à l'association de Châtillon sur Charonne, aucune suite à donner à cette demande.
- Mesdames Françoise CAUET et Catherine ARNAUD ont adressé une demande d'implantation d'une Maison d'Assistante Maternelle (MAM) sur la commune. Dans le courrier il n'est pas indiqué de lieu. Un mail afin d'obtenir des informations complémentaires a été envoyé le 14 février 2023. A ce jour, aucun retour.
- Monsieur Théau CHRETIEN, étudiant, propose en parallèle de ses études, des services de communication aux mairies. Il réalise de nombreux projets tels que site Internet, journaux d'actualités (mensuels, trimestriels ou annuels), etc... Monsieur le Maire propose de prendre contact avec lui afin qu'il présente ses projets.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une offre d'emploi est en ligne pour le remplacement de l'agent technique dont le départ à la retraite est prévu le 1<sup>er</sup> mai 2023. Cette annonce est en complément du poste de la commune de Saint Georges sur Renon, occupé également par le même agent technique. Actuellement deux candidatures reçues dont l'une d'un jeune de 22 ans qui termine son CDD de 2 ans chez Valhorizon. Monsieur le Maire ajoute qu'il a rencontré Monsieur Gilles CHAMBARD, chargé de développement commercial, qui soutient la candidature de cet agent. Une proposition de stage en immersion gratuite d'une durée de 15 jours a été faite, sans engagement pour la suite. Monsieur AJOUX indique qu'il serait judicieux de faire suivre l'annonce dans les lycées agricoles, les MFR, etc...
- Pour faire face à la pénurie de médecin, la commune de Saint Paul de Varax souhaite installer une cabine de télé-médecine vers la pharmacie. Le principe est de prendre rendez-vous sur Doctolib, puis de se rendre dans cette télé-médecine pour une consultation sommaire (prise de tension, etc...). Dix communes prendraient en charge ce dispositif à travers une convention annuelle (St Paul de Varax, Servas, Marlieux, St Nizier le Désert, Dompierre sur Veyle, Saint André sur Vieux Jonc, Saint Germain sur Renon, Saint Georges sur Renon, Saint André le Bouchoux et Romans). Le coût pour la commune de Romans serait pour la première année de 1 867.67 €. Cependant, plusieurs points restent à éclaircir comme : que se passe-t-il en cas de retrait d'une

commune ? Comment seront répartis les charges de personnel les autres années ? Que se passe-t-il si un médecin s'installe dans les mêmes locaux au niveau de la répartition des frais ?

- La commission Transition Ecologique du Conseil de Développement de la Dombes organise une activité le mercredi 29 mars 2023 à 19h00 à la mairie de Chalamont spécialement destinée aux élus. Madame Isabelle DUBOIS, Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes est inscrite. Cet atelier, qui se nomme Fresque du Climat, permet de découvrir le fonctionnement du climat ainsi que les causes et conséquences de son dérèglement. Ce n'est pas une activité artistique mais une activité basée sur de l'intelligence collective qui permet d'envisager des actions au niveau territorial. Un animateur spécialement formé pour cela accompagnera les participants et répondra aux questions. Pour les élus intéressés, il convient de s'inscrire sur le lien : <https://framaforms.org/fresque-du-climat-pour-elus-de-la-dombes-1675988745>
- L'association Mémoire de nos campagnes publiera en avril 2023 le deuxième tome de l'histoire de l'agriculture de l'Ain. Le premier livre « Un duel entre ciel et terre », paru en 2018 couvrait la période entre 1884 avec la création des syndicats agricoles et la libération en 1945. Il racontait beaucoup, à travers l'histoire de l'agriculture de l'Ain, cette dualité politique et religieuses. Serge BERRA et Jean DUMONT ont écrit ce deuxième tome avec pour titre « Histoire de l'agriculture de l'Ain 1945 – 2000 : Les semailles du progrès » auquel, Jean MERLE, ancien haut responsable agricole n'a pas manqué d'apporter son concours. Un tarif préférentiel jusqu'au 15 mars prochain est proposé aux communes qui souhaitent retenir un ou plusieurs exemplaires. Le conseil municipal valide l'achat de trois livres. Deux pour la bibliothèque et un pour la mairie.
- SCHILLER France a adressé un mail courant décembre pour indiquer que la commune possède un défibrillateur datant de 2010 qui n'est plus sous garantie, ni sous contrat de maintenance. Afin de remplacer ce dernier, un devis pour un coût préférentiel de 1 151.40 € a été établi. La commune possédant un deuxième défibrillateur de la société DUMONT SECURITE a également demandé un devis pour mise en concurrence et éventuelle harmonisation. Celui-ci s'élève à 1 696.69 € pour un appareil semi-automatique contrairement à celui de SCHILLER qui est entièrement automatique. Après échange, le conseil souhaite une nouvelle prise de contact pour négociation avec les deux sociétés afin d'obtenir un devis pour un appareil entièrement automatique.
- Les flyers pour le repas des aînés organisé le samedi 18 mars 2023 par le comité local d'action social et la municipalité a été distribué ce jour pour les habitants nés en 1958 ou avant. Le traiteur BERTHET de Châtillon sur Chalaronne a été retenu par la commission CCAS, pour un coût par personne de 24.50 € comprenant menu, mise à disposition de deux cuisiniers et la vaisselle. Au menu, millefeuille de foie gras, chutney de mandarine et pomme ; filet de caille sauce périgourdine ; brochette de légumes braisés à l'huile de noix, flan butternuts, crêpe vonnassienne ; croquant framboise pétillant, mousse cassis, bavarois à la vanille et ses petites douceurs. Ne sont pas prévus : les boissons, le nappage et le service en salle qui seront assurés par la municipalité. Les inscriptions sont à faire auprès du secrétariat de mairie avant le 08 mars 2023.
- Monsieur PERRADIN informe le conseil municipal de l'intervention de l'entreprise SOCAFL pour les travaux du cimetière. La prestation touche à sa fin et l'option relative à la reprise de la structure des allées, a finalement été retenue. De ce fait, le coût total sera donc bien de 27 522.00 € TTC suivant la commande signée en 2022 et portée en restes à réaliser sur l'exercice 2023.

- Monsieur PERRADIN souhaite remercier les bénévoles qui ont participé à la journée d'élagage pour les travaux conséquents effectués. Monsieur CHATELET ajoute également le prêt de tracteur.
- Monsieur BONIN demande des informations au sujet du bulletin municipal 2023. A savoir, s'il est prévu d'ajouter des pages au projet actuel qui en contient 20 ? Et également si, pour les éditions futures, il pourrait être porté à la connaissance des habitants, des informations de chaque commission afin de suivre les travaux et événements que chacune traite ? Monsieur le Maire répond que le nombre de page restera à 20 et la question pour les éditions futures peut s'envisager.
- Monsieur AJOUX évoque la réunion avec la CUMA au sujet de l'acquisition d'une balayeuse qui pourrait être mutualisée avec la municipalité. Les devis obtenus varient de 2 800 € à 13 000 €. Sachant que le modèle qui conviendrait le mieux serait de l'ordre de 8 à 10 000 €. Il faut donc que la commune transmette à la CUMA le nombre d'heures d'utilisation envisagées ainsi que les tâches souhaitées pour chiffrer ces éléments et commander le modèle le plus adapté.
- Madame RAVOUX informe le conseil municipal de sa participation aux réunions du SIEA dans lesquelles a été abordée la création de l'ADACA, Association pour le Développement de l'Autoconsommation dans l'Ain, qui concerne l'installation de panneaux photovoltaïques. Le SIEA intervient actuellement sur la mise en place d'un champ photovoltaïque pour la production d'énergie sur Pont d'Ain afin d'aider les agriculteurs et les habitants.
- Madame RAVOUX indique que le recensement de la population est clos depuis samedi 18 février 2023. Le recensement de la commune a été effectué à 100 % par l'agent recenseur et pas sans difficulté pour certains foyers.
- Monsieur RAVET lance un appel pour obtenir de l'aide au sein de la commission jeunesse. Il faudrait un deuxième adulte pour l'aider à encadrer les jeunes dans leurs projets. La candidature de Monsieur Olivier POLLIN est proposée et retenue.
- Monsieur GUINET souhaite savoir où en est le dossier relatif au silo ? Monsieur le Maire répond qu'à ce jour les deux courriers sont restés sans réponse.
- Monsieur le Maire annonce le départ des deux familles Ukrainiennes qui résident au Chapuis et donc des quatre enfants qui quittent l'école début mars. Il convient de relancer les futurs habitants du lotissement de la Comtesse de Dormy pour s'informer sur les inscriptions prévues à la rentrée scolaire 2023 / 2024. Et ce, afin de s'assurer rapidement du maintien de la troisième classe.
- Monsieur le Maire ajoute que les agents techniques ont installés le nouveau tableau à l'école pendant les vacances scolaires.
- Monsieur le Maire revient sur les difficultés rencontrées avec le panneau d'information. Actuellement, il ne fonctionne plus. La société de maintenance remet en cause le réseau WIFI. Il faudrait à nouveau envisager des frais supplémentaires par l'achat d'un abonnement mensuel pour une carte M2M. L'insatisfaction du fonctionnement de ce panneau et les coûts engendrés tendent à souhaiter le retour à la Communauté de Communes de ce dernier si le prestataire ne parvient pas à le remettre en route sans frais.

Après un tour de table, la séance est levée à 21H05

Réunion Maire / Adjointes le lundi 13 mars 2023 à 18h30  
Séance du Conseil Municipal le lundi 20 mars 2023 à 19h00.

Romans, le 21 février 2023

Le Maire,  
Jean-Michel GAUTHIER

Le secrétaire de séance,  
Yoann RAVET